

Ecrit par Laurent Garcia le 18 août 2023

Cheminée d'Aramon : un grignotage pour une petite fin

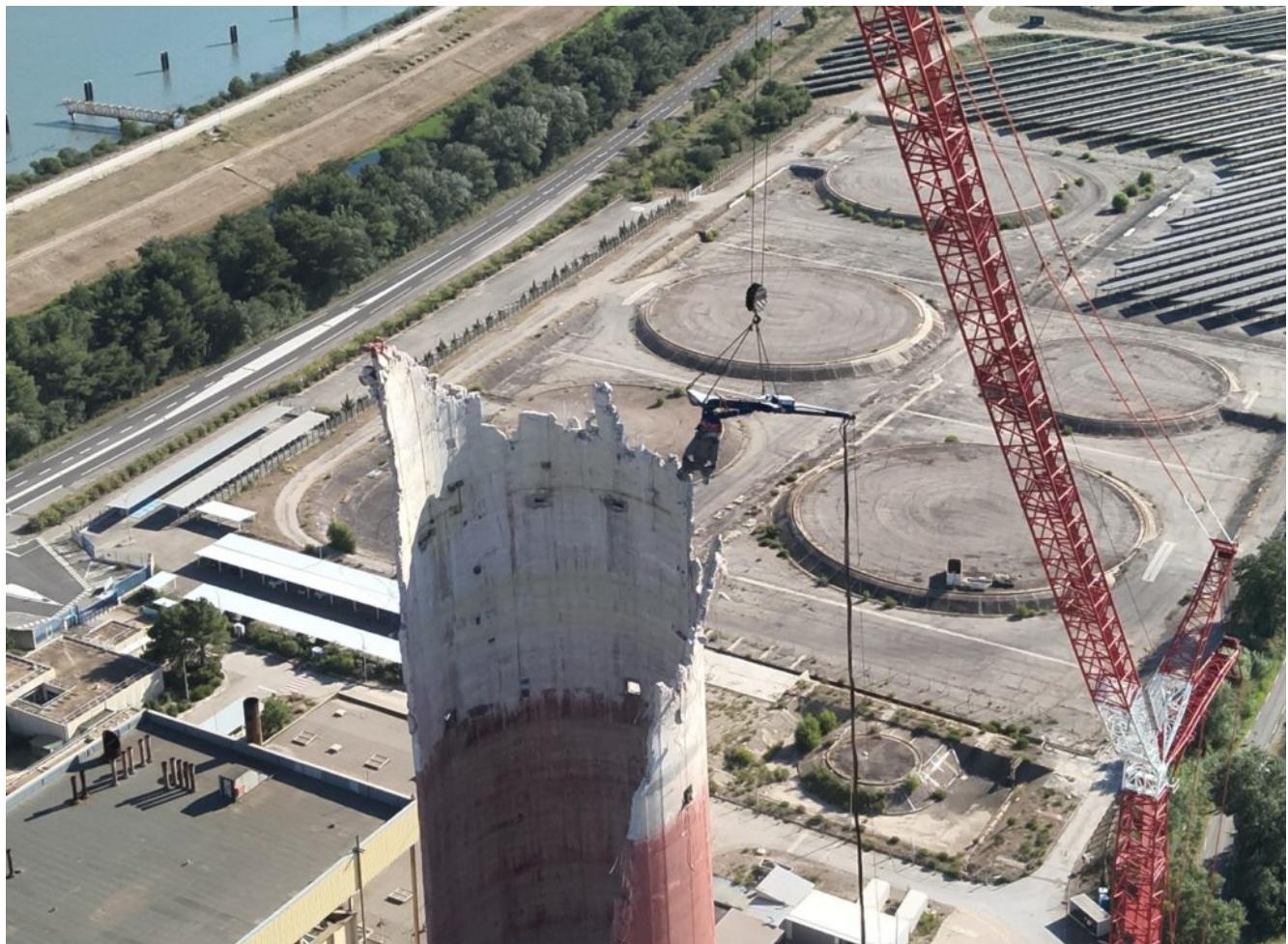


Après [la tentative avortée d'affalement](#) de la cheminée de l'ancienne centrale thermique EDF d'Aramon le 7 juin dernier, les opérations de déconstruction se poursuivent avec le grignotage des 140 mètres restants de la structure. Pour cela, la société Cardem chargé de la démolition de cette tour haute initialement de 250 mètres a fait venir une grue spéciale destinée à grignoter par le haut le béton et les ferraillages via une pince hydraulique commandée à distance.

[Lire également : \(Vidéo\) Pourquoi la cheminée d'Aramon n'est pas tombée complètement ?](#)

Ecrit par Laurent Garcia le 18 août 2023

Mise en place début juillet, la grue a ensuite dû faire l'objet d'une réception technique du matériel par un bureau de contrôle externe et indépendant. Une démarche indispensable avant le lancement des travaux de grignotage de la cheminée en toute sécurité. Les opérations ont ensuite réellement débutée le 26 juillet par des tests de grignotage avant d'atteindre actuellement leur rythme de croisière.



Les travaux sont réalisés par la pince mécanique suspendue à la grue mobile positionnée à côté de la cheminée et alimentée par une pelle hydraulique. L'opération est télécommandée grâce à un système de caméras depuis la cabine de la grue permettant de réaliser l'opération à distance dans des conditions de sécurité.

Les travaux vont durer quelques semaines et seront adaptés en fonction des conditions météorologiques et notamment aux conditions de vent. Lorsque la hauteur le permettra, une pelle mécanique avec un bras remplacera la grue pour finaliser le chantier. La grue est pliée chaque soir dans sa position de mise en sécurité. Un périmètre de sécurité autour de la grue a été mis en place avec des restrictions de circulation ; un accès spécifique aux agriculteurs est autorisé sous conditions pour leur permettre de continuer leurs récoltes.

Ecrit par Laurent Garcia le 18 août 2023

